

## 59<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR

### 73<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Session virtuelle, du 20 au 24 septembre 2021

---

Point 8.14 de l'ordre du jour provisoire

CD59/INF/14  
26 juillet 2021  
Original : espagnol

#### COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE INTERNATIONALE EN MATIÈRE DE SANTÉ EN CAS DE CATASTROPHES : RAPPORT FINAL

##### Antécédents

1. Le présent document a pour objet d'informer les Organes directeurs de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) des résultats obtenus dans la mise en œuvre de la résolution sur la *Coordination de l'aide humanitaire internationale en matière de santé en cas de catastrophes* (résolution CSP28.R19) (1), adoptée par la 28<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine de l'OPS en septembre 2012 en relation avec le document CSP28/13 (2).
2. L'objectif de cette résolution était de faciliter le renforcement du secteur de la santé dans les États Membres et d'améliorer la coordination de la réception et de l'envoi de l'aide humanitaire liée à la santé dans les situations d'urgence et en cas de catastrophe.

##### Analyse des progrès réalisés

3. Ce rapport repose sur les informations actualisées reçues à la fois des États Membres lors des réunions régionales des coordinateurs en cas de catastrophes des ministères de la Santé et des bureaux de l'OPS/OMS dans les pays, et sur les informations obtenues dans le cadre des activités de coordination directe avec les entités et les organismes sous-régionaux. Il s'appuie également sur les bases de données existantes du Bureau sanitaire panaméricain.
  4. Dans la résolution les États Membres sont invités à : *a*) établir un mécanisme de coordination du secteur de la santé pour la réception et l'envoi de l'aide humanitaire internationale, *b*) informer l'OPS sur le mécanisme de coordination de l'aide humanitaire afin d'organiser la réponse et de respecter les besoins et la structure du secteur de la santé dans le pays, *c*) renforcer les systèmes nationaux de réponse du secteur sanitaire face aux urgences et catastrophes et *d*) établir des systèmes permettant de désigner des professionnels expérimentés dans les différents domaines de la réponse aux catastrophes et aux situations d'urgence de santé publique et promouvoir leur participation au sein de l'Équipe d'intervention régionale en cas de catastrophes administrée par l'OPS/OMS.
-

<b>Paragraphe 1 de la résolution : établir un mécanisme de coordination du secteur de la santé pour la réception et l'envoi de l'aide humanitaire internationale</b>	
<b>Activité</b>	<b>État d'avancement</b>
Création du Réseau interaméricain d'aide humanitaire dans le domaine de la santé (RIAHS)	Dix pays participent au RIAHS, dont cinq ont désigné des points focaux pour participer au réseau logistique et transmettre des connaissances et des capacités, quatre disposent de centres de réserve et un a mis en place un accord logistique (3).
Établissement de procédures pour la réception et l'envoi d'équipes médicales d'urgence	Trente-neuf pays et territoires ont été formés aux procédures de coordination pour la réception et l'envoi d'équipes médicales d'urgence, et une plateforme virtuelle (Virtual CICOM) a été développée pour être utilisée par les États Membres pour la réception et l'envoi d'équipes internationales. En outre, neuf pays sont en train d'intégrer les procédures dans leurs mécanismes nationaux (4).
Mise en place d'accords visant à faciliter l'aide humanitaire internationale	Douze pays sont convenu d'établir, de faciliter et de rendre plus flexibles les normes de mobilisation de l'aide humanitaire internationale et les mécanismes de mise en œuvre du réseau de la santé interaméricain d'urgence (5).

<b>Paragraphe 2 de la résolution : informer l'OPS sur le mécanisme de coordination de l'aide humanitaire afin d'organiser la réponse et de respecter les besoins et la structure du secteur de la santé dans les pays</b>	
<b>Activité</b>	<b>État d'avancement</b>
Suivi des capacités installées au sein des ministères de la Santé	Chaque année, les pays et territoires informent l'OPS de l'état de leurs capacités installées dans le secteur de la santé, telles que les comités nationaux d'urgence, les centres d'opérations d'urgence, les hôpitaux sûrs, les plans d'intervention d'urgence ou les équipes d'intervention nationales, entre autres. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Selon les données du suivi du *Plan d'action pour la réduction des risques liés aux catastrophes 2016-2021* (résolution CD55.R10) (6), mises à jour le 8 septembre 2020 (Unité de préparation des pays aux urgences sanitaires et RSI, Département des urgences sanitaires de l'OPS).

<b>Paragraphe 3 de la résolution : renforcer les systèmes nationaux de réponse du secteur sanitaire face aux urgences et catastrophes</b>	
<b>Activité</b>	<b>État d'avancement</b>
Renforcement des capacités du ministère de la Santé en tant que chef de file et coordinateur de la réponse, ainsi que des centres d'opérations d'intervention du secteur de la santé	Trente-deux pays et territoires disposent d'un comité national pour les urgences et les catastrophes dans le secteur de la santé. En outre, 33 pays et territoires disposent d'un centre d'opérations d'urgence comme mécanisme de coordination de l'aide humanitaire. <sup>2</sup>
Développement d'ateliers de sensibilisation pour la mise en œuvre et le renforcement des mécanismes de coordination du ministère de la Santé	Onze pays ont participé aux ateliers de sensibilisation (7). En outre, 175 experts de 30 pays ont participé à divers ateliers et sessions de formation pour le renforcement des capacités de coordination de l'aide humanitaire et des interventions d'urgence (8, 9).

<b>Paragraphe 4 de la résolution : établir des systèmes permettant de désigner des professionnels expérimentés dans les différents domaines de la réponse aux catastrophes et aux situations d'urgence de santé publique et promouvoir leur participation au sein de l'Équipe d'intervention régionale en cas de catastrophes administrée par l'OPS/OMS</b>	
<b>Activité</b>	<b>État d'avancement</b>
Développement de multiples ateliers sur l'équipe nationale d'intervention, le groupe d'action sanitaire (également appelé « cluster santé » ou « groupe santé »), les aspects logistiques et le système de l'OPS/OMS pour la gestion des fournitures humanitaires (SUMA) dans différents pays où se trouvent des professionnels de la santé publique ayant une expérience en matière de réponse aux catastrophes et aux situations d'urgence et les futurs membres de l'Équipe d'intervention régionale en cas de catastrophe	En général, 158 professionnels de la santé publique ont été identifiés, dont 28 avec des compétences en logistique, 25 en santé mentale, 25 en épidémiologie, 23 en santé environnementale et 24 en gestion de l'information et des communications, entre autres. <sup>3</sup>

<sup>2</sup> Selon les données du suivi du *Plan d'action pour la réduction des risques liés aux catastrophes 2016-2021*, (6) mis à jour le 8 septembre 2020 (Unité de préparation des pays aux urgences sanitaires et RSI, Département des urgences sanitaires de l'OPS).

<sup>3</sup> Selon le rapport de mise à jour du fichier d'experts pour l'Équipe d'intervention régionale en cas de catastrophe, mis à jour en juin 2018 (Unité du Centre des opérations d'urgence, Département des urgences sanitaires de l'OPS).

<b>Paragraphe 4 de la résolution</b> : établir des systèmes permettant de désigner des professionnels expérimentés dans les différents domaines de la réponse aux catastrophes et aux situations d'urgence de santé publique et promouvoir leur participation au sein de l'Équipe d'intervention régionale en cas de catastrophes administrée par l'OPS/OMS	
<b>Activité</b>	<b>État d'avancement</b>
Développement d'une plateforme de l'Équipe d'intervention régionale en cas de catastrophes pour l'échange d'informations inter-programmatiques entre les membres et la mise à jour sur les nouveaux matériels techniques et de communication	À ce jour, 145 professionnels du domaine de la santé publique (santé mentale, logistique, santé environnementale et coordination, entre autres) font partie de la plateforme. <sup>4</sup>

### Enseignements tirés

5. Les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre de cette résolution sont présentés ci-dessous :
- a) La coordination de l'aide humanitaire dans les situations d'urgence est un processus continu. En effet, s'il peut exister des capacités au niveau national, il faut s'assurer que ces capacités sont transférées et maintenues aux différents niveaux territoriaux du pays, et qu'elles sont constamment mises à jour et renforcées afin de garantir une réponse aux situations d'urgence qui soit conjointe, efficace et rapide.
  - b) La forte rotation du personnel dans les pays de la Région des Amériques, associée aux changements d'autorités politiques qui ont une incidence sur les structures du secteur de la santé, exige un effort constant de formation des talents humains dans le domaine de la santé, la mise à jour et la diffusion continues des connaissances, et la préparation de ces professionnels à la coordination et à la prise de décisions dans le contexte des situations d'urgence.
  - c) La priorité doit continuer à être accordée au renforcement des capacités nationales, en formant et développant les équipes d'intervention nationales, et en renforçant les mécanismes de coordination et de prise de décisions dans le secteur de la santé. L'objectif est de garantir que les pays soient autonomes dans leur réponse aux urgences, que l'esprit du panaméricanisme solidaire soit synonyme de synergie et que les États Membres tirent parti du travail conjoint.
  - d) Les procédures de gestion de l'aide humanitaire exigent un haut niveau de coordination, avec des processus clairs et préétablis, un personnel formé et une diffusion intersectorielle.

<sup>4</sup> Selon la plateforme de l'Équipe d'intervention régionale en cas de catastrophes, révisée le 12 février 2021 (Unité du Centre des opérations d'urgence, Département des urgences sanitaires de l'OPS).

### **Mesures nécessaires pour améliorer la situation**

6. Parmi les mesures qui contribueraient à améliorer la situation, il est suggéré d'envisager les mesures suivantes :
- a) Continuer à promouvoir l'initiative relative aux équipes médicales d'urgence afin de faciliter la formation, la demande et le registre des équipes médicales nationales et internationales, ainsi que la formation des cellules d'information et de coordination médicales.
  - b) Progresser sur le plan du renforcement des capacités des ministères de la Santé en tant que coordinateurs de la réponse, ainsi que des centres d'opérations d'urgence, afin de garantir une réponse coordonnée, la prise de décisions efficaces, la gestion des informations en temps opportun et l'organisation aux différents niveaux territoriaux.
  - c) Poursuivre l'intégration des pays au Réseau interaméricain d'aide humanitaire dans le domaine de la santé (RIAHS), ainsi que l'établissement, l'harmonisation et la diffusion des procédures de mobilisation (prêt, don, réapprovisionnement, etc.) de fournitures médicales et autres.

### **Mesure à prendre par le Conseil directeur**

7. Le Conseil directeur est invité à prendre note de ce rapport et à formuler tout commentaire qu'il juge pertinent.

### **Références**

1. Organisation panaméricaine de la Santé. Coordination de l'aide humanitaire internationale en matière de santé en cas de catastrophes [Internet]. 28<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine, 64<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 17 au 21 septembre 2012 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2012 (résolution CSP28.R19) [consulté le 12 février 2021]. Disponible sur : <https://www.paho.org/hq/dmdocuments/2012/CSP28.R19-f.pdf>.
2. Organisation panaméricaine de la Santé. Coordination de l'aide humanitaire internationale en matière de santé en cas de catastrophes [Internet]. 28<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine, 64<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 17 au 21 septembre 2012 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2012 (document CSP28/13) [consulté le 12 février 2021]. Disponible sur : <https://www.paho.org/hq/dmdocuments/2012/CSP28-13-f.pdf>.

3. Organisation panaméricaine de la Santé. Urgences sanitaires [Internet]. Washington, DC : OPS ; 2009. Expertos de la región se reúnen para fortalecer la Red Interamericana de Asistencia Humanitaria en Salud (RIAHS) ; [consulté le 12 février 2021]. Disponible en espagnol sur :  
[https://www3.paho.org/disasters/index.php?option=com\\_content&view=article&id=4088:expertos-de-la-region-se-reunen-para-fortalecer-la-red-de-asistencia-humanitaria-en-salud-riahs&Itemid=1178&lang=es](https://www3.paho.org/disasters/index.php?option=com_content&view=article&id=4088:expertos-de-la-region-se-reunen-para-fortalecer-la-red-de-asistencia-humanitaria-en-salud-riahs&Itemid=1178&lang=es).
4. Organisation panaméricaine de la Santé. II EMT Regional Meeting of the Americas. 2017. Report and Recommendations [Internet]. Washington, DC : OPS ; [consulté le 10 février 2021]. Disponible en espagnol sur :  
[II Reunión regional EMT de las Américas: reportes y recomendaciones; 2017 - OPS/OMS | Organización Panamericana de la Salud \(paho.org\)](https://www.paho.org/es/documentos/ii-reunion-regional-emt-de-las-americas-reportes-y-recomendaciones-2017-ops-oms-organizacion-panamericana-de-la-salud-paho.org).
5. Union des nations sud-américaines (UNASUR). Declaración sobre estándares mínimos de equipos médicos de emergencia (EMT) [Internet]. X Reunión Ordinaria del Consejo de Salud Suramericano de la Unión de Naciones Suramericanas (UNASUR) ; 31 mars 2017 [consulté le 10 février 2021] ; Quito, Équateur. Disponible en espagnol sur :  
[http://www.paho.org/disasters/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=2515&Itemid=1179&lang=en](http://www.paho.org/disasters/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=2515&Itemid=1179&lang=en).
6. Organisation panaméricaine de la Santé. Plan d'action pour la réduction des risques liés aux catastrophes 2016-2021. 55<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS, 68<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 26 au 30 septembre 2016 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2016 (résolution CD55.R10) [consulté le 8 avril 2021]. Disponible sur :  
<https://www.paho.org/hq/dmdocuments/2016/CD55-R10-f.pdf>.
7. Organisation panaméricaine de la Santé [Internet]. Desarrollo e implementación de metodología para reforzar los mecanismos de coordinación ; Washington, DC : OPS ; 2018 ; [consulté le 12 février 2021]. Disponible en espagnol sur :  
<https://www.paho.org/es/documentos/desarrollo-e-implementacion-metodologia-para-reforzar-mecanismos-coordinacion>.
8. Organisation panaméricaine de la Santé. Prevención y respuesta a emergencias de salud: Primera reunión regional de coordinadores nacionales de desastres en salud y puntos focales nacionales para el Reglamento Sanitario Internacional (RSI). Desastres: Preparativos y Mitigación en las Américas [Internet]. Washington, DC : OPS ; février 2019 [consulté le 10 février 2021];128 : [1 page]. Disponible en espagnol sur :  
[PAHO/WHO Emergencias News - Prevención y Respuesta a Emergencias de Salud: Primera reunión regional de coordinadores nacionales de desastres en salud y puntos focales nacionales para el Reglamento Sanitario Internacional \(RSI\)](https://www.paho.org/es/emergencias/news-128-1).

9. Organisation panaméricaine de la Santé [Internet]. La OPS/OMS y los Estados Miembros participaron en el taller “Respuesta regional a emergencias en salud”. Washington, DC : OPS ; 24 mai 2019 [consulté le 10 février 2021].

Disponible en espagnol sur :

<https://www.paho.org/es/noticias/24-5-2019-opsoms-estados-miembros-participaron-taller-respuesta-regional-emergencias-salud>.

- - -